Desbonnets César aîné de 7 enfants, Desmarchelier Louis, Desmulier Henri, D'hondt Achille, Doutreluingne François, Dubois Henri frère au service, Dubois Jean frère au service, Dufermont Henri, Dujardin Albert, Duquesnoy Jean, Duretz Henri frère au service, Durinck Bruno, Dusart Jules, Dutheil Jules, Echevin Henri, Fauvarque Albert frère au service, Floria Louis aîné de 7 enfants, Foulon Edouard, Gelé Louis, Godin Constant.

Hespel Jules, Hochet Georges, Hovelaque Omer, frère au service, Imbrecht Georges, unique de veuve, Kerman Henri, Keyl Amédée, Lamarcq Ferdinand, Lamarque Paul, Lombray Alfred, Lamerant Constantin, Laumont Achille, aîné de 8 enfants, Lebbrecht Arthur, Leclercq Jules, Leclercq Victor, Lecroart Albert, Lefebvre Arthur, Lemaire Henri, Lenseignée Adolphe, Leroy Louis, Maertens Casimir, Maertens Arthur, aîné de 7 enfants, Méllitatre Henri, Martignon Henri, Mercier Jean, Merckx Amédée, Montens François, Morvels Auguste, aîné d'orphelins.

Mullier J.-B., Papegay Gustave, Pract Charles, Puttcert Léon, aîné de veuve, Bousselle Henri, Clément Auguste, Ryelandt François, aîné de 8 enfants, Rys Oscar, Salembier Arthur, Samyn désiré, Seynave Henri, Six Fortuné, Soubry Hippolyte, aîné de 9 enfants, Souris Paul, Stokman Henri, Timmerche Paul, unique de veuve, Vandewynckele Jean, Vanhoutteghem Jean, Vanlieghem Jules, Verhulst Edouard, Vossart Cyrille, Watteau Henri, Boulque Israël, Boudrie Charles.

Canton Est. — Boute Gustave, Beaucarne Arthur, Bénit Alfred, Benoit Louis, Beny Jules, Beuscart Jules, unique de veuve, Bonenfant Jean-Baptiste, frère au service, Boquet Emile, Cottenir Victor, Crohin Alfred, Danel Charles, Debarbieux Arthur, Debode Ferdinand, Declercqe Jourdan, Delattre Tharsile, Delattre Ernest, Delhelle Henri, Delbrouck Arthur, frère au service, Delchambre Achille, frère au service.

Delcroix Ernest, frère au service, Delcroix Moïse, aîné de veuve, Deldalle Paul, Delepoux Amédée, Delespierre Ernest, Delignie Ernest, Delporte Paul aîné de 2 jumeaux, Delporte Léon, Derick Arthur, Dervaux Arthur, Dervaux Henri, Desbouvries Adolphe soutien de famille, Desmullier Alphonse, Destombes Henri, Détroy Louis, Dhaveloose Gustave, Dheygère Jules, Dhulst Léon.

Dupen Paul aîné de 10 enfants, Duhamel Florent aîné de 7 enfants, Duhamel Louis aîné de 8 enfants, Dumortier Louis, Duquenne Etienne, Duquesnoy Jules, Duquennoy Laurent, Durieux Victor, Dusoulier Alphonse, Duvinage Henri soutien de famille, Glorieux Antoine, Glorieux Eugène aîné de 8 enfants, Haustrate Eugène, Hennebaut Georges, Hennebaut Paul frère au service.

Hespel Paul, Houtequi Jean-Baptiste, Hubaut Henri aîné de 9 enfants, Hubaut Alphonse, Jubaru Emile, Lepers Albert, Lepers Louis aîné de veuve, Lepoutre Omer, Llagre Henri, Lancke Jean, Motte Alfred, Moulin Pierre, Nérinck Henri, Noiret Gustave, Nalte Alphonse, Nys Alfred, Nys Alphonse, Pauwels Jean-Baptiste, Plouvier Amédée frère au service, Plouvier Jules, Poutrain Alfred, Rose Clovis aîné de 7 enfants, Rose Louis unique de veuve, Rué Marceau.

Tiberghien Henri, Vandenberghe Emile, Vandenbussche Zénobe, Vanhuysse Henri, Vanmeenen Alfred, Varras J.-B., Verbrugghe Charles-Louis, Verdeven Ferdinand, Verhaeghe Alfred, Warhem François, Watteaux Théophile, Windels Clément.

CANTON DE LANNOY

Hem. — Baudain Augustin, Béghin Jules, Béghin Paul, Bernard Henri, Carette René, Claise André, Couque Albert, Crohin Louis, Dal Jules, Dufreunes Jules, Degravelye Victor, Delecroix Alfred, Delattre Florimond, Delepierre Jean-Louis, Debes Henri, Deprez Henri, Desmons Emile, Dubas Henri, Dubast François, Dujardin Isaïe, Gadenne Arthur, Gilleman Alfred, Henrès Jules, Hurez Louis, Joly Edmond, Ladessous Achille, Leclercq Achille, Leleu Paul, Leleu Jean, Lepers Jules, Leroy Louis, Lesaffre César, Mathellon Eugène, Monier Marcel, Mullier Joseph, Patteyn Charles, Piot Jules, Pottiez Lucien, Schietecatte Louis, Steux Arthur, Thiefry Alfred, Thiefry Louis, Vandewattyne Arthur.

Willems. — Cardon Edouard, Clermont Emile, Clermont Jules, Delneste Edouard, Daucoin Achille, Franchomme, Fremaux Henri, Lallement Louis, Leroy Emile, Pottiez J.-B., Prévost Fernant, Thiefry Gervais, Walleczq Alphonse.

Ascq. — Cordonnier Arthur, Courcelle Alphonse, Decrenne Emile, Dellay Alfred, Desreux Louis, Dieudonné Arthur, Derchies Jules, Dufoit Hilaire, Dupire Emile, Fiévet Jules, Gilquin Jules, Havez Louis, Lauten Pierre, Lecocq Lucien, Maillet Ernest, Marescaux Charles, Meurisse Narcisse, Olivier Jules, Pottiez Henri, Tesse Henri, Thiefry Gustave.

CANTONS DE TOURCOING

Halluin. — Cyrille Alosserie, Charles Alossery, Alphonse Beckart, Camille Bersan, Cyrille Bonte, Théodore Boone, Pierre Bouquet, Cyrille Bollinck, Charles Carton, Maurice Cinquallore, Henri Cornil, Albert Crype, André Danset, Emile Danset, Victor Danset, Jules Defacker, Alphonse Declercq, Julien Declercq, Henri Decostegnie, Arthur Decrane, Jules Decraen, Maurice Delattre.

Arthur Delporte, Gustave Delporte, Albert Demanenlet, Arthur Demedenaere, Charles Demeulenaere, Henri Dendieu, Jules Derco, Henri Descamps, Louis Descamps, Camille Deschamps, Charles Desmet, Evariste Desmet, Gustave Delplanque, Etienne Desprez, Henri Destailleur, Jules Dhaene, Jérôme Dubuisson, Jules Duculombier, Henri Eeckouts, Arthur Engels, Aristide Galempois, Louis Ghyselen, Arthur Grave, Eugène Grimonpont, Marcelin Haese, Eugène Hazebrouck, Eugène Hus, Emile Husson, Antoine Lagache, Julien Lanoo, Jules Lefebvre.

Henri Lemaitre, Alphonse Lootens, Charles Lybeer, Cyrille Meeuros, Charles Messiaen, Paul Nollet, Henri Olivier, Adolphe Ouraed, Jules Ouraet, Jules-Lucien Ouraed, Polydore Ophinus, Alfred Parmentier, Charles Parmentier, Henri Parmentier, Arthur Pattyn, Augustin Porchon, Clément Pollet, Julien Quivron, Henri Serruys, Charles Stinyuite.

Charles Stock, Auguste Strobbe, Edmond Suykers, Cyrille Thierie, Georges Tiberghien, Gaston Vanackère, Ernest Vancompernolle, Cyrille Vandemeulebroeck, Gustave Vandenbosch, Julien Vandenbulcke, Etienne Vandeputte, Polydore Vandevyver, Jules Vandewynckèle, Léopard Vandewattyne, Adolphe Vantieteren, Emile Vanhast, Frédéric Vanlerberghe.

Louis Vanmaele ghem, Emile Vanoolderbeke, Victor Vanoverbecke, François Vanoverbeghe, Paul Vanstaen, Victor Vanthomme, Julien Vanvossem, Julien Vanwynsberghe, Pierre Vanzele, Jules Velge, Charles Verbrouck, Constant Verfaille, Laurent Verhelst, Charles Verkindere, Lucien Vermeersch, Augustin Verstraete, Cyrille Vynckier, Jules Wuslsteke.

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — *Une fête à l'usine de MM. Toulemonde.* — La fête de la société de secours mutuels des ouvrières de fusine de MM. E. et P. Toulemonde sera donnée le dimanche 8 janvier à 5 heures.

Une conférence sera donnée par le R. P. Le Bail avec des projections sur Lourdes.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 1/2 **Dimanche 8 janvier 1899** Rideau à 8 h.

LA VICTIME

Comédie en un acte, de M. G. Feydeau

INTERMÈDE-CONCERT

Mme Renée Richard, de l'Opéra, M. Ch. Baret, des Variétés; M. Paul Viardot, le célèbre violoniste; Mlle Rachel de Ruy, la réputée chansonnière viennoise chansons dans le répertoire qu'elle a remis à la mode à Paris.

Le grand succès de fou rire : **Dormez, je le veux !** Bouffonnerie en un acte, de M. G. Feydeau.

On commencera par : **Les Valets modèle,** Opérette en un acte.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Bertogh, rue de la Gare.

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX

Dimanche 8 Janvier 1899, à 6 heures du soir

Lundi 9, à 7 heures du soir

GRAND CONCERT

AVEC ATTRACTIONS

NOUVEAUX DÉBUTS PROGRAMME DE FAMILLE

Mlle **Yvonne Gilbert**, chanteuse de la Scala de Bruxelles

M. **Guillaume**, baryton de l'Olympia. — **Les Vany**, clowns-musicaux des Concerts parisiens. — **Les Frères Joyeux** divertissts caprichic fin-de-siècle

ENTRÉE : **50 cent.** donnant droit à une consommation de 20 centimes. 44787

SALLE DOMINIQUE

Dimanche 8 Janvier 1899

GRAND BAL DE NUIT

Paré, Travesti, Masqué

PRIX D'ENTRÉE : Cavalier 1 fr.; Dame 0.50 44768

Nominations dans les contributions indirectes. — Sont nommés : MM. Maltepierre, commis principal de 3e classe à Lille (bureaux), contrôleur de 2e classe à Cambrai; Martin, contrôleur de 1re classe à Dunkerque, contrôleur de 1re classe à Cambrai; Bajolet, inspecteur de 3e classe dans la Charente, contrôleur de 1re classe à Dunkerque; Boulanger, commis principal de 3e classe à Amiens (bureaux), contrôleur de 2e classe à Armentières; Degay, receveur sédentaire de 4e classe à St-Amand est élevé à la 3e classe sur place.

M. Wauthier, receveur à pied de 3e classe à Solre-le-Château, receveur à pied de 2e classe sur place; M. Pascal, receveur à cheval de 3e classe à Etreungt, est élevé à la 2e classe; M. Finot, receveur à cheval de 3e classe à Felleries, est élevé à la 2e classe; M. Marcq, receveur à pied de 3e classe à Solesmes, est élevé à la 2e classe; M. Compant, receveur à pied de 4e classe à Douchy, est élevé à la 3e classe; M. Adnet, receveur à pied de 4e classe à Lomme, est élevé à la 3e classe.

Bellier, commis principal à cheval de 5e classe à Masnières est commis principal à cheval de 5e classe à Châlons-sur-Marne; Couillandeau, commis principal de 5e classe à Lille (bureaux), commis principal à Lille 5e classe (service mixte); Fauquet, commis 1re classe Anzin, commis principal à pied 5e classe à St-Leu-en-Taverny (Seine-et-Oise); Maire, commis 1re classe à Fourmies, commis 1re classe à Vassy; Ardouin, commis de 2e classe à Bâches (sucres), commis de 2e classe à Fougerolles; Hanus, préposé de 3e classe Tourcoing (service mixte) (distilleries), préposé de 3e classe à Douai (service mixte); Carrié, préposé de 3e classe Condom (service mixte), préposé de 3e classe à Bruille (sucres).

Nomination d'un receveur buraliste. — M. Bocquet, receveur-buraliste à Bourg-Achard (Eure), nommé receveur buraliste à Sauvie, non installé, est nommé receveur buraliste à Thiant, en remplacement de M. Rochel, nommé au Croisic.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (demi)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1899 — ALMANACHS CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

NORD

Douai. — *La mort de Me Hattu.* — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, la mort de Me Hattu. Voici quelques détails sur l'incomparable avocat d'assises que vient de perdre le barreau de Douai.

Dans sa longue carrière — elle dura quarante ans — Me Hattu plaida nombre de causes célèbres. L'une des plus importantes fut sans conteste, celle du duel Dekeirel-Chapuis, dans laquelle il prononça une magnifique plaidoirie et réussit à faire acquitter son client.

Cette affaire avait fait beaucoup de bruit dans toute la France et les représentants de la presse parisienne assistaient nombreux aux débats. Tous, à l'envie, saluèrent avec éloge le talent du vieux Maître qui vient de mourir et l'un d'entre eux, M. Albert Bataille, du *Figaro*, déclarait dans son compte rendu, que M. Hattu était un « merveilleux lutteur d'assises » et que sa plaidoirie était « une des plus belles qu'il ait entendues. »

L'âge était venu sans affaiblir son ardeur et son dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés et, à la dernière session de la cour d'assises du Nord, on le voyait encore dépenser sans compter ses forces physiques et intellectuelles, soutenir avec une énergie qui ne s'est jamais démentie d'interminables journées de pénibles débats, et faire acquitter plusieurs de ses clients.

Me Hattu est mort subitement; depuis quelques jours il souffrait, il est vrai, d'un accès de goutte, qui l'avait forcé à remettre quelques affaires, mais on croyait cette indisposition sans gravité. Jeudi, il avait travaillé toute la journée, quand, le soir, se sentant fatigué, il se coucha plus tôt que d'habitude. A dix heures, Mme Hattu était à son chevet, quand tout à coup, son mari poussa un soupir et ce fut tout; il était mort sans prononcer une parole, emporté par une angine de poitrine qu'avait causée la goutte en remontant au cœur.

PAS-DE-CALAIS

Un enfant brûlé vif à Liévin. — En s'approchant trop près du poêle, le petit Georges Leleune, âgé de 9 ans, dont les parents demeurent dans la cité ouvrière de la fosse n° 3 des mines de Liévin, a mis le feu à ses vêtements et a été trouvé horriblement brûlé sur tout le corps.

Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, le pauvre enfant, après avoir cruellement souffert, est mort vendredi dans la journée.

Calais. — *Une conférence de M. le baron d'Allemagne.* — M. le baron d'Allemagne, ancien officier de cavalerie, viendra lundi 9 janvier à Calais, faire une conférence dans les Salons de l'Elysée, à 8 h. 1/2. Il traitera le sujet suivant : Les Catholiques et la Liberté.

Arras. — *Un escroc dans un couvent.* — Vendredi matin, vers dix heures et demie, un individu à la mise correcte, se disant employé des contributions, se présentait à la communauté de la Providence, rue Baudimont, et déclarait être envoyé pour toucher des droits d'accroissement. On prévint la supérieure qui, après explications, paya ce qui lui était réclamé, soit une somme de 344 fr.

Le faux employé se rendit ensuite chez les Carmélites, mais on refusa de le payer sous prétexte qu'on n'avait pas reçu d'avertissement.

Mais bientôt les religieuses de la Providence furent frappées en trouvant dans le reçu remis par l'inconnu des fautes d'orthographe. M. Chabot, commissaire de police, fut averti, mais déjà l'escroc avait pris le large.

UNE BONNE PRÉCAUTION

Beaucoup de personnes ne peuvent consommer habituellement du café sans éprouver tôt ou tard des troubles digestifs plus ou moins prononcés. Elles n'ont qu'à le mélanger par moitié avec le Malt-Kneipp pour en rendre l'assimilation plus aisée, leur café n'en aura pas moins d'arôme et leur bourse y gagnera autant que leur santé. Par avec le lait, le Malt-Kneipp constitue le meilleur déjeuner du matin : on le trouve dans les épiceries, et son siège social est à Paris, 66, Boulevard Sébastopol. 44767d

BELGIQUE

Une manifestation de la coalition « anticléricale » à Bruxelles. (De notre correspondant de Bruxelles.) — Le courant en faveur d'une coalition « antigouvernementale que l'on cherche à créer parmi tous les partis « anticléricaux » va se traduire demain, dimanche, en une manifestation dans la rue organisée sous prétexte de célébrer le 300e anniversaire de la mort de Marnix de Sainte-Aldegonde, le sectaire chef calvinisto du XVIe siècle, dont on fait pour la circonstance, un héros de la liberté de conscience.

La manifestation est organisée par le cercle de la *Libre-Pensée*, dont les démonstrations, suivies par quelques sectaires de bas-étage, laissaient jusqu'ici indifférents la masse et surtout l'élite du parti libéral.

Celui-ci s'apprête cette fois à participer, avec le plus de forces possibles, à la manifestation organisée par ce cercle.

Les chefs bruxellois du parti seront tous là.

L'Association libérale « radicale » de Bruxelles, les groupes libéraux et radicaux de Bruxelles et des faubourgs ont convoqué leurs membres à cette démonstration.

Le parti socialiste y prend aussi part officiellement.

La presse anticatholique de toute nuance bat la grosse caisse autour de la manifestation. Celle-ci, dit-elle, est une occasion solennelle de protester contre les « attentats à la liberté de conscience » commis par « l'infâme gouvernement libéral ».

Elle ne dissimule pas, d'ailleurs, qu'elle espère voir le rapprochement des divers groupes « anticléricaux » en cette manifestation servir de point de départ à un rapprochement électoral.

Il est incontestable que cette manifestation, à ce point de vue, a une certaine importance politique.

Les manifestants partiront, à onze heures, en cortège, de la Grande-Place, et se rendront au square du Petit-Sablon, où une statue de Marnix figure parmi celles entourant le groupe des comtes d'Egmond et de Storne, victimes du gouvernement espagnol à l'époque de Marnix.

Des palmes seront déposées là; puis l'on se rendra dans une salle voisine, où un meeting aura lieu. Les chefs des divers partis représentés y prendront la parole.

Charleroi. — *Rebellion d'ouvriers houilleurs. — Un agent blessé. — Nombreuses arrestations.* — Des troubles assez graves se sont produits samedi devant les bureaux du charbonnage du Trieu Kaisin, où avait lieu le paiement de la quinzaine des ouvriers. La police de Charleroi assistait à la paie, probablement en prévision de ces désordres.

Un conflit éclata entre les agents et un certain nombre d'ouvriers mécontents. L'un de ceux-ci qui était muni d'un revolver, chose assurément anormale lorsqu'il s'agit d'aller recevoir sa paye, fit usage de cette arme et envoya une balle dans la jambe d'un des agents de police. L'état du blessé n'est heureusement pas grave. La gendarmerie, mandée en toute hâte, est arrivée à bride abattue et a procédé à une dizaine d'arrestations.

La proclamation des meneurs dans le Borinage. — On vient de placarder dans le Borinage la résolution prise par les délégués des quatre bassins, au Congrès de Charleroi.

C'est un appel non déguisé à la grève générale.

Ecaussines. — *La grève des carriers.* — La grève est générale aux douze exploitations du petit granit d'Ecaussines.

Il y a plus de 2,000 grévistes.

Les ouvriers carriers, excités par les meneurs socialistes, déclarent qu'ils ne reprendront pas le travail avant que les maîtres de carrière n'aient retiré le nouveau règlement.

Les patrons ont tenu une importante réunion à Ecaussines-Nord. Il a été décidé de maintenir intégralement le nouveau règlement qui a été fait dans l'intérêt des ouvriers.

Il est question d'une réunion entre les délégués des patrons et les délégués des ouvriers, pour tâcher d'aboutir à une entente.

L'abbé Daens au « Bien Public ». — Le *Bien Public* publie la lettre qu'on va lire, à lui adressée par M. l'abbé Daens en réponse à un article de ce journal en date du 3 janvier, et dans lequel le prêtre démocrate était accusé d'exciter la masse populaire à la haine :

« Alost, 5 janvier 1899.

» Monsieur,

» Si vous croyez que par vos plaisanteries plus ineptes que blessantes vous me dégoûterez d'exercer mon droit de réponse, vous vous trompez fort.

» J'aserai de ce droit jusqu'au bout ; et vos lecteurs jugeront qui de nous deux est le sophiste, ou, comme vous dites élégamment, l'*anguille visqueuse*, de l'écrivain anonyme du *Bien Public* ou de moi.

» Ne sentez-vous donc pas que, quand on se cache derrière le moyen de l'anonymat, on devrait avoir la pudeur de ne pas attaquer et railler personnellement un adversaire.

» Mais vous autres, Messieurs du *Bien Public*, vous avez sur le chapitre de la loyauté des notions et des principes que je ne vous envie point.

» Donc, sans vous comparer à aucune spécialité du règne animal, je me contenterai de réfuter vos sophismes.

» D'abord, au Congrès d'Anvers, je n'ai été *interviewé* par aucun reporter de journal. Aux questions qu'on m'a faites en passant, j'ai répondu ce que j'ai d'ailleurs déclaré au meeting de l'Alhambra, à savoir que je considère la R. P. comme une mesure de *salut public*, — et notamment que je regarde cette réforme comme une question *capitale* pour la Démocratie chrétienne, — que nous sommes d'accord avec les conservateurs sur la question religieuse, — que nous, Démocrates chrétiens, serons toujours les premiers sur la brèche pour défendre les droits de la liberté de l'Eglise, — que sur le terrain des réformes sociales et politiques, nous différons foncièrement avec les conservateurs, — que ceux-ci ne *veulent* pas faire les réformes que nous réclamons.

» De là, j'ai conclu que tous les partisans résolus de la R. P. et des réformes ouvrières doivent livrer un assaut général à la citadelle du système majoritaire.

» Voilà ce que j'ai dit et répété ; je n'ai pas dit autre chose.

» L'alliance triple et quadruple : je n'en ai parlé à personne, entendez-vous — et si vous croyez davantage là-dessus ceux que vous appelez les « pires mécréants » que moi, votre croyance est intéressée et ne trompera aucun homme de bonne foi.

» Je n'ai donc point recommandé, comme vous imprimez en italiques, ni la triplice ni la quadruplice. Je vous donne là-dessus un démenti nouveau et formel.

» Resterez-vous donc éternellement sourd, et garderez-vous toute votre foi disponible pour les racontars des journaux ?

» Pour savoir la vérité, vous n'aviez qu'à envoyer votre correspondant au congrès d'Anvers; mais non, vous préférez accuser et calomnier à votre aise.

» Vous m'avez accusé personnellement d'attiser la « *guerre des classes* ».

» A cette accusation odieuse j'ai riposté en vous défiant de citer une seule phrase de moi qui justifie pareil reproche.

» Vous vous gardez bien d'en citer une seule ; mais vous répondez dans le vague en affirmant que c'est là l'aliment quotidien des journaux de la *Christene Volkspartij*. Votre défaite est pitoyable et j'en prends acte.

» Mais pourquoi ne pas dire que l'Encyclique *Rerum Novarum* excite aussi à la guerre des classes, puisqu'on y lit des paroles comme celles-ci : « La plupart des ouvriers se trouvent dans une misère *profonde* et *imméritée*, — une poignée de capitalistes impose un joug presque servile à l'infinite multitude des prolétaires, — les patrons doivent donner aux ouvriers un salaire suffisant pour vivre, — l'*Etat* doit se préoccuper des travailleurs, et faire en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la *société de travail* étant la source unique d'où procède la richesse des nations) il leur en revienne une part *convenable*.

» Or, nous qui vivons avec le peuple, qui voyons de près la situation de nos ouvriers flamands, nous savons que leur situation est en général misérable, et que les esclaves de l'antiquité étaient souvent mieux nourris et avaient meilleure vie qu'un grand nombre de nos travailleurs.

» Ne savez-vous donc pas que la plupart de nos ouvriers de fabrique en Flandre ne gagnent pas 2 francs par jour pour 11 à 12 heures de travail ?

Ne savez-vous pas que des centaines d'ouvriers flamands, qui vont travailler dans les grandes villes pour gagner du pain pour leurs enfants, doivent se lever en hiver avant quatre heures du matin, se rendre à la gare dans les ténèbres, la neige et la bonne, — et rentrent chez eux après neuf heures du soir ? Est-ce là une vie d'homme ? Et faut-il s'étonner si ces êtres humains, plus mal traités que le bétail, murmurent et se révoltent ?

» Nous croyons que l'Etat doit intervenir promptement et énergiquement pour faire disparaître un état de choses aussi indigne d'une société chrétienne, et nous le disons franchement.

» Nous savons bien que la seule action de l'Etat ne suffit pas; et en conséquence nous avons réclamé depuis de longues années la loi sur les *syndicats ouvriers*. Cette loi, nous l'avons enfin obtenue mais dans un état lamentable. On a d'abord enlevé du projet de loi tout ce qu'il y avait de généreux et de démocratique; on en a fait une loi de *défiance* envers les ouvriers, et puis la Majorité conservatrice l'a votée !

« Quel est le démocrate de la Chambre qui n'a pas réclamé *contre une telle mutilation ?*

« Toutes les autres lois ouvrières, qu'on nous vante parfois, sont à l'avenant.

« On veut garder le peuple dans l'ignorance et l'indigence afin de le tenir plus facilement sous le joug.

« Voilà pourquoi nous combattons la politique conservatrice, et disons qu'elle est néfaste pour la société.

« Nous n'identifions pas les conservateurs avec tous les catholiques ; mais nous disons que ceux qui mènent le Parti sont des conservateurs réactionnaires et funestes.

» Vous dites et vous soulignez que vous *n'êtes pas de la race des traîtres* ; eh bien ! nous autres, nous ne sommes pas de la *race des sycophantes, qui calomnient et trahissent les malheureux ouvriers.*

» En voilà assez. Je crois, pour aujourd'hui. J'ai encore d'autres points à régler avec vous; ce sera, ne vous déplaise, pour une *prochaine épître*.

» La présente sert de réponse à votre article interminable de mardi 3 janvier; vous l'insérerez conformément à la loi, et vous voudrez bien accepter mes salutations.

» DAENS, prêtre. »

Le *Bien Public* fait suivre cette lettre des réflexions suivantes :

« M. Daens triomphe de ce que nous n'ayons pas feuilleté la collection du *Land van Aelst*, pour y dénicher des appels à la haine. C'était bien inutile : M. Daens aurait répondu qu'il n'est pas responsable de tout ce qui est publié par son journal. Il était également inutile de lui mettre sous le nez ce qu'il a pu dire dans l'un ou l'autre meeting d'estaminet : Racontars de journaux, répliquerait-il.

» M. Daens triomphe, mais, au même instant, le masque lui tombe du visage. Et la thèse qu'il développe depuis des années devant les misérceux lui échappe en cette forme lapidaire : « On veut, dit-il, garder le peuple dans l'ignorance et l'indigence, afin de le tenir plus facilement sous le joug. »

» Jamais les socialistes n'ont attisé la haine sociale par une plus nette calomnie. Il y en a même beaucoup, parmi eux, qui reconnaissent la sincérité des efforts déployés pour l'instruction du peuple et pour son relèvement. Ils se bornent à proclamer que tous les moyens employés jusqu'à ce jour sont inefficaces, et qu'il faut placer la société sur des bases collectivistes.

» Et ce prêtre, au contraire, dit à ceux qui ont faim, à ceux qui pleurent, à ceux que la souffrance affole : « Vous êtes ignorants et vous êtes indigents : ce sont les riches, les conservateurs qui le veulent ainsi. Ne croyez pas qu'ils aient bâti des milliers d'écoles pour vous instruire ; c'est une erreur. Ne vous imaginez pas qu'ils aient créé des œuvres pour vous aider à sortir de l'infortune : c'est un mensonge. Ils pourraient s'ils le voulaient vous arracher à l'ignorance et à l'indigence. Mais ils ne veulent pas ; parce qu'ils ont besoin de votre ignorance et de votre indigence pour vous tenir sous leur joug ! »

» Et ce n'est pas prêcher la haine sociale, cela ?

» Pareille accusation lancée en bloc à tous ceux qui ne suivent pas le prêtre rebelle, est une infamie. On la pourrait expliquer si elle émanait d'un pauvre diable aigri par les traverses de l'existence. Elle est odieuse de la part de ce prêtre, qui a eu l'occasion de voir de près les merveilles accomplies par la charité chrétienne. Et elle est grotesque en même temps, car ce désœuvré du sacerdoce a eu, pendant les quatre années de sa vie parlementaire, l'occasion de déballer sa panacée.

» Or de toute sa carrière de représentant, ne subsiste que le souvenir de quelques algarades avec M. Woeste, au sujet des saucissons d'Alost ! Et lorsque serré de près on l'a sommé de faire connaître son programme, il n'a trouvé qu'à répondre ceci : « Mon programme se confond avec celui de la *Ligue démocratique !* »

» Erreur, car le programme de la *Ligue démocratique* est un programme de réconciliation. Le vôtre est une devise de haine, celle que vous venez d'arborer dans votre lettre et que vous amplifiez depuis quatre ans, devant les pauvres et les faibles, de ces mêmes lèvres qui prononçaient les paroles sacrées, prêtre sans autel ! »

M. l'abbé Daens et M. Eeman devant le tribunal correctionnel. — On se souvient du fait qui s'est passé, le 5 octobre dernier, à la gare d'Alost, entre M. l'abbé Daens et MM. Gheeraerts et Eeman.

Plainte fut déposée et M. l'abbé Daens a été, ainsi que M. Eeman, traduit devant le tribunal correctionnel de Termonde qui, après avoir entendu de nombreux témoins, la défense et le réquisitoire du ministère public, réclamant la condamnation des deux prévenus, a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

Le collège échevinal de Gand chez le ministre des finances. — (De notre correspondant de Bruxelles) : « Le collège échevinal de Gand, ayant à sa tête M. Braun, bourgmestre, s'est rendu hier au ministère des finances, à Bruxelles.

Il a exposé à M. le ministre de Smet de Naeyer les difficultés amenés par les retards survenus dans les travaux d'agrandissement du canal de Gand-Terneuzen, sur le territoire hollandais; croyant à du mauvais vouloir de la part du gouvernement hollandais, il a préconisé la création d'un canal de Gand à Heyst.

M. de Smet de Naeyer a expliqué au collège échevinal de Gand qu'il ne peut être question de dénoncer le traité qui lie la Hollande à la Belgique au sujet du canal de Terneuzen. D'ici peu de temps le gouvernement hollandais compte envoyer au gouvernement belge les projets définitifs quant aux travaux du canal.

Le ministre a donné au collège l'assurance que les ponts de Selzaet et de Longerbrugge seront construits et que l'écluse de Terneuzen se reconstruit sur une largeur de 67 mètres. »

Le traitement des représentants. — L'indemnité parlementaire est-elle saisissable ? — Oui, avait décidé la cour d'appel de Liège. — Non, affirmait le citoyen Smeets, le député socialiste, au préjudice de qui un créancier avait fait opérer une saisie entre les mains des questeurs de la Chambre, chargés de payer pour le compte de l'Etat, le traitement à nos législateurs. La question a été posée hier à la chambre civile de la cour de cassation que préside M. le premier président Beckers.

M. le conseiller Lameere a fait rapport sur l'affaire, très simple en elle-même, après quoi la parole a été donnée à M. le procureur général Mesdach de ter Kiele, appelé à donner son avis en la cause. L'éminent magistrat a conclu au rejet du pourvoi; les règles du droit civil étant applicables en l'espèce, il faut appliquer ces règles, car il s'agit d'un différend civil entre débiteur et créancier. Cette thèse a été soutenue par Me Billaud, à la barre pour l'Etat.

Me Picard, pour le demandeur en cassation, a plaidé que l'indemnité parlementaire est déterminée par la Constitution, art. 52. Prétendre qu'on peut saisir cette indemnité et en priver donc un député c'est, par une confusion entre le droit civil et le droit public, porter atteinte à la Constitution. Finalement, la cour s'est rangée à l'avis du ministère public et a *rejeté le pourvoi*.

Un musée permanent des produits belges. — Le ministre de l'industrie et du travail a consenti à mettre à la *disposition de la Fédération industrielle belge* des locaux au parc du Cinquantenaire à l'effet d'y établir un musée permanent des produits belges. Ce musée qui sera organisé à l'instar des institutions semblables existant en Amérique et en Allemagne, permettra aux architectes étrangers de se rendre compte d'un coup d'œil de tout ce qui se fabrique en Belgique et de la véritable source de nombreux articles dont l'origine, trop souvent, leur a été soigneusement cachée.

Des dispositions seront prises d'un commun accord avec les industriels pour les renseignements à fournir sur leurs produits par le bureau du musée, afin d'éviter éventuellement les inconvénients pouvant résulter de l'exhibition de certains modèles ou dessins ou de la communication inconsidérée des prix et conditions de vente.

Les missions du Congo. — *Prochain départ de missionnaires.* — Le Père Van Genechten, chanoine Prémontré, de l'abbaye de Oostel, quittera la Belgique, le 6 février prochain, en destination du Congo.

Plusieurs missionnaires de l'abbaye de Tongerloo s'embarqueront également à la même date.

La marine marchande belge. — Le correspondant bruxellois de *La Patrie* annonçait que les études en vue de la création d'une marine marchande, sont activement poussées, constate que « la formation de cette marine présente mille difficultés ; que ce projet restera longtemps tel et qu'on ne le verra point rapidement entrer dans la voie de l'exécution ».

Namur. — *Une collision entre deux trains.* — Vendredi matin, vers dix heures, le train de transbordement de Namur à Gand a été tamponné par une machine de manœuvre. L'accident est dû au brouillard.

Les gardes Delplace et Tanck, du dépôt de Namur, qui se trouvaient dans le fourgon, furent violemment projetés contre les parois de celui-ci et sérieusement contusionnés. Tous deux portent à la tête plusieurs blessures d'une certaine gravité et Tanck est en outre contusionné à l'épaule droite et au bras. De plus, les deux agents souffrent de douleurs internes. Après avoir reçu les premiers soins sur place, tous deux ont pu être transportés à Namur, où ils ont reçu les soins des docteurs Gofin et Ronvaux.

Bruges-port de mer. — On annonce que les départements des finances et des travaux publics se sont mis d'accord au sujet des terrains nouveaux à acquérir autour du port de Heyst en vue de rendre l'exploitation plus facile et plus complète de celui-ci, quelle que soit l'importance de son trafic : la création d'une station sanitaire entre aussi dans les prévisions qui ont décidé le gouvernement à l'achat de ces terrains.

Bruges. — *Deux enfants brûlés vifs.* — Une ménagère de la rue Vieille de Gand, après avoir préparé une soupe au lait avait porté le récipient à la cour pour que les enfants ne pussent se brûler.

Elle n'avait pas remarqué que son plus jeune enfant âgé de deux ans, l'avait suivie dans la cour et elle rentra à la maison sans inquiétude.

Mais presque aussitôt des cris déchirants parvinrent à son oreille.

Le pauvre bébé venait de tomber la tête en avant dans le liquide bouillant.

La mère affolée le releva et le combla de soins. Mais ce fut peine perdue; une heure après l'enfant expirait.

Un autre accident est survenu même rue: une femme portant son enfant sur le bras, voulut activer le feu en y répandant du pétrole. Aussitôt une immense flamme jaillit enveloppant la mère et l'enfant.

Tous deux ont été grièvement brûlés. L'enfant est mort quelque temps après.

Lisseweghe. — *Tué par un coup de sabot.* — De notre correspondant de Bruges, le 7. Le fermier Léopold Luttens servait vendredi après-midi la nourriture à ses chevaux. Son plus jeune enfant âgé de 18 mois l'accompagnait.

Le bébé s'étant approché d'un étalon en reçut un coup de sabot qui lui fracassa la tête. La mort fut instantanée.

Mouscron. — *Une grave affaire. — Descente du Parquet.* — Le parquet de Courtrai représenté par MM. Wouters, procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction et son greffier, est descendu à Mouscron, vendredi après-midi.

Les magistrats se sont rendus au bureau de police où un certain Henri Dewaele, ouvrier de fabrique, a été confronté avec une femme qui aurait été victime d'actes immoraux de la part de cet individu.

Après interrogatoire, Dewaele a été mis en liberté provisoire.

GRAND HOTEL DE TOURCOING

Rue Carnot

TOUS LES DIMANCHES

Grand Concert Symphonique

de 5 heures 1/2 à 11 heures du soir 44802

AUX EN